



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Points 128 et 132 de l'ordre du jour

### Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

## Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.42

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire de l'état, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.42 (A/C.5/69/14). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, avant de recevoir des réponses écrites le 15 décembre 2014.

2. Aux termes des paragraphes 1, 2 et 3 du projet de résolution A/69/L.42, l'Assemblée générale :

a) Prierait le Secrétaire général de désigner un groupe d'experts indépendant chargé d'examiner les nouvelles informations et d'en évaluer la valeur probante;

b) Encouragerait les États Membres à divulguer tous les dossiers pertinents en leur possession et à communiquer au Secrétaire général toutes informations pertinentes sur la mort de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient;



c) Prierait le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès réalisés à sa soixante-dixième session.

## **II. Composition et attributions du groupe d'experts**

3. Selon le paragraphe 2 de l'état présenté par le Secrétaire général, le groupe d'experts indépendant serait chargé des attributions suivantes :

a) Examiner le rapport de la Commission de juristes chargée d'enquêter sur la mort de Dag Hammarskjöld (A/68/800, annexe), les éléments d'information sur lesquelles la Commission s'est fondée dans son rapport, ainsi que tous les documents et éléments d'information utiles susceptibles d'être communiqués par les États Membres;

b) S'il y a lieu, interroger les témoins, y compris les experts, qui ont fourni les nouveaux éléments figurant dans ces documents;

c) S'il y a lieu, se transporter sur les lieux des faits;

d) Établir un rapport contenant : i) ses conclusions sur les nouvelles informations figurant dans les documents présentés par la Commission Hammarskjöld et communiqués par les États Membres; ii) une évaluation de la valeur probante de ces nouvelles informations en vue de déterminer la ou les causes de l'accident et d'en attribuer la responsabilité à telle ou telle personne ou entité; iii) sous formes d'annexes, les nouvelles déclarations de tous les témoins entendus par le groupe d'experts et les nouveaux éléments d'information communiqués par les États Membres.

4. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la tâche énoncée à l'alinéa a) du paragraphe 3 consistait à examiner et analyser les documents existants pour en dégager de nouveaux aspects et non à revoir le rapport de la Commission Hammarskjöld. Il lui a en outre été précisé que le groupe d'experts devrait commencer ses travaux en mars ou avril 2015, que ces travaux devraient durer 10 semaines et que le groupe serait situé à New York. S'agissant des compétences techniques des membres du groupe d'experts, le Comité a par ailleurs été informé que le groupe serait composé de plusieurs spécialistes, l'un du recueil de preuves, l'autre de l'analyse des preuves (procureur), le troisième des enquêtes sur les accidents aériens. Il lui a été indiqué que, lors de la sélection des membres du groupe, il serait tenu compte non seulement des compétences techniques requises mais aussi des principes généraux de l'Organisation relatifs à la répartition géographique.

## **III. Ressources nécessaires**

5. L'état présenté par le Secrétaire général indique que le montant des dépenses prévues pour le groupe d'experts indépendant (consultants, voyages et autres dépenses opérationnelles) s'élève à 400 100 dollars inscrits au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (voir également par. 7 du présent rapport). Par ailleurs, des dépenses d'un montant de 50 900 dollars au titre des services de conférence pour 2015 seraient à inscrire au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil

économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

6. Selon l'état présenté par le Secrétaire général, le budget-programme de l'exercice 2014-2015 ne prévoit aucun crédit pour l'exécution des activités du groupe d'experts et il n'est pas possible de trouver dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice 2014-2015 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Le Secrétaire général indique qu'il serait donc nécessaire d'ouvrir des crédits additionnels d'un montant de 451 000 dollars pour l'exercice 2014-2015. Il rappelle que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Il ajoute que, si les dépenses additionnelles proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

#### *Chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble)*

7. Le Comité consultatif s'est fait produire le détail des ressources demandées au titre du chapitre 1 pour les 10 semaines prévues (voir annexe I). Comme l'indique l'annexe, le montant des dépenses prévues au titre du personnel se décomposerait comme suit : 168 200 dollars au titre des salaires, 72 900 dollars au titre des dépenses communes de personnel, 48 600 dollars au titre des consultants et 67 000 dollars au titre des voyages. Ayant demandé des précisions sur l'application des traitements et dépenses communes de personnel aux membres du groupe d'experts, le Comité a été informé que les coûts salariaux standard et les dépenses communes de personnel avaient servi de référence pour calculer le montant de la rémunération à prévoir pour les experts, les honoraires de consultants n'étant pas fixes. Il lui a également été précisé que les chiffres reposaient sur les coûts salariaux standard annuels à niveau de personnel comparable, calculés au prorata de la période de 10 semaines prévue. **Le Comité consultatif estime que la terminologie employée par le Secrétaire général dans ce contexte est inexacte. Les membres du groupe d'experts n'étant pas des fonctionnaires de l'ONU, les termes « traitements » et « dépenses communes de personnel » ne sont pas adaptés et devraient être remplacés par les mots « honoraires ».**

8. S'agissant des consultants, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les compétences spécialisées auxquelles le groupe d'experts indépendant sera amené à faire appel dépendront vraisemblablement de la nature des informations ou des éléments reçus, ce qui est impossible à prévoir à ce stade, et que l'un des experts disposera probablement de compétences dans l'un des domaines énumérés (balistique, médecine ou explosifs). Il a également été informé qu'il n'était pas possible de prévoir où se trouveraient les consultants et que le Bureau des affaires juridiques veillerait à mettre le plus efficacement possible à la disposition du groupe les compétences techniques qui lui seront nécessaires pour mener à bien sa mission.

9. Comme il est indiqué dans l'annexe I, à la rubrique « Autres dépenses », le Secrétaire général demande un montant de 13 500 dollars au titre des services

contractuels, de 6 400 dollars au titre des communications, de 16 600 dollars au titre de la location de locaux, de 5 400 dollars au titre du matériel et de 1 500 dollars au titre des fournitures et accessoires pour la période de 10 semaines prévue. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu communication du tableau suivant, qui fait apparaître les dépenses constatées jusqu'au 30 novembre 2014 au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme :

**Politique, direction et coordination d'ensemble : dépenses  
au 30 novembre 2014**

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits alloués</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Pourcentage utilisé</i>	<i>Solde</i>
Postes	34 972 000	31 083 943,53	88,9	3 888 056,47
Autres dépenses de personnel	2 454 900	2 849 277,84	116,1	-394 377,84
Émoluments des non-fonctionnaires	2 750 200	1 948 105,80	70,8	802 094,20
Consultants	416 400	190 135,00	45,7	226 265,00
Voyages des représentants	4 896 300	4 090 329,72	83,5	805 970,28
Voyages du personnel	2 144 200	1 788 006,64	83,4	356 193,36
Services contractuels	3 998 700	879 276,60	22,0	3 119 423,40
Frais généraux de fonctionnement	735 400	455 622,69	62,0	279 777,31
Dépenses de représentation	270 700	201 331,61	74,4	69 368,39
Fournitures et accessoires	157 000	73 489,10	46,8	83 510,90
Mobilier et matériel	142 000	96 986,82	68,3	45 013,18
Subventions et contributions	6 604 500	6 458 385,45	97,8	146 114,55
<b>Total</b>	<b>59 542 300</b>	<b>50 114 890,80</b>	<b>84,2</b>	<b>9 427 409,20</b>

10. Le Comité consultatif note que le montant des dépenses constatées au chapitre 1 s'élève à 50 114 890,80 dollars, ce qui représente 84,2 % du montant des crédits alloués pour 2014 (59 542 300 dollars), le solde restant s'établissant à 9 427 409,20 dollars. **Au vu des dépenses constatées et du solde restant, le Comité consultatif estime que le montant de 400 100 dollars demandé au titre du chapitre 1 peut être financé au moyen des crédits ouverts pour l'exercice.**

*Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)*

11. Dans l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général indique que des dépenses d'un montant de 50 900 dollars au titre des services de conférence seraient à inscrire en 2015 au chapitre 2 du budget-programme pour assurer la production d'un document d'avant session de 8 500 mots dans les six langues officielles. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la norme de 8 500 mots retenue répondait à des impératifs opérationnels et correspondait à une moyenne historique de 530 mots par page imprimée (voir résolution de l'Assemblée générale 52/214 B, par. 4).

12. Dans le cadre de son examen des prévisions révisées découlant des demandes formulées dans la résolution 69/2 de l'Assemblée générale, intitulée « Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones », le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que le coût de la production d'un document de 8 500 mots dans les six langues officielles aux quatre centres de conférence (New York, Genève, Vienne et Nairobi) était le suivant :

(En dollars des États-Unis)

<i>Centre de conférence</i>	<i>Montant</i>
New York. . . . .	50 900
Genève . . . . .	35 100
Nairobi . . . . .	17 700
Vienne. . . . .	29 600

13. Le Comité consultatif a également été informé que ces montants étaient calculés sur la base d'un modèle de calcul unique intégrant les différences d'un centre à l'autre dans le traitement des documents, le volume de travail et les conditions du marché.

14. Dans le cadre de son examen des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.29 sur les océans et le droit de la mer, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a reçu des données comparatives sur le coût de traitement de deux documents, l'un de 8 500 mots (50 900 dollars) et l'autre de 27 500 mots (161 800 dollars), à New York (voir annexe II).

**15. À ce stade, le Comité consultatif n'a pas d'objection aux dépenses d'un montant de 50 900 dollars au titre des services de conférence qu'il est demandé d'inscrire en 2015 au chapitre 2 du budget-programme. Il compte, dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour 2016-2017, examiner plus en détail le modèle de calcul du coût de traitement de la documentation officielle par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aux quatre centres de conférence (New York, Genève, Vienne et Nairobi).**

#### IV. Conclusion

**16. Compte tenu des observations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/69/L.42, un crédit supplémentaire de 50 900 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, devrait être ouvert au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Il recommande que le montant de 400 100 dollars soit financé au moyen des crédits prévus au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.**

## Annexe I

**Ressources qu'il est demandé d'inscrire au chapitre 1  
du budget-programme de l'exercice 2014-2015  
pour financer les travaux du groupe d'experts  
indépendant pendant 10 semaines**

**A. Montant total des ressources qu'il est demandé d'inscrire  
au chapitre 1**

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Coût</i>
<b>Autres dépenses de personnel</b> [3 membres du groupe (1 SSG et 2 D-1), plus 1 secrétaire P-5 et 1 assistant G(AC)]	
Traitements . . . . .	168 200
Dépenses communes de personnel . . . . .	72 900
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>241 100</b>
<b>Dépenses diverses</b>	
Consultants . . . . .	48 600
Voyages . . . . .	67 000
Services contractuels . . . . .	13 500
Communications . . . . .	6 400
Location de locaux . . . . .	16 600
Équipement . . . . .	5 400
Matériel et fournitures . . . . .	1 500
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>159 000</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>400 100</b>

**B. Ventilation des dépenses diverses**

(En dollars des États-Unis)

**1. Consultants**

	<i>Nombre de consultants</i>	<i>Voyages (par personne)<sup>a</sup></i>	<i>Indemnité journalière de subsistance (par personne)<sup>a</sup></i>	<i>Honoraires journaliers (par personne)<sup>b</sup></i>	<i>Durée (jours)</i>	<i>Total (par personne)</i>	<b>Coût total estimatif</b>
Consultants (balistique, médecine, explosifs)	2	2 000	378	685	21	24 323	<b>48 646</b>

<sup>a</sup> Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance à New York pour un consultant recruté sur le plan international.

<sup>b</sup> Valeur médiane entre les honoraires les plus bas et les plus élevés des consultants de catégorie D.

## 2. Voyages

	<i>Nombre de voyageurs</i>	<i>Durée du voyage (jours)</i>	<i>Billet d'avion (par personne)</i>	<i>Indemnité journalière de subsistance (par personne)<sup>a</sup></i>	<i>Faux frais (par personne)</i>	<i>Total (par personne)</i>	<b>Coût total estimatif</b>
Voyages en Zambie et en Angola	5	14	9 000	300	202	13 402	<b>67 010</b>

<sup>a</sup> Moyenne estimative pour l'Angola et la Zambie.

## 3. Services contractuels

	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Coût par fonctionnaire</i>	<b>Coût total estimatif</b>
Installation du réseau local (dépense ponctuelle)	5	600	<b>3 000</b>
Accord de prestation de services (catégorie A)	5	2 100	<b>10 500</b>
<b>Total</b>			<b>13 500</b>

## 4. Communications

	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Coût par fonctionnaire</i>	<i>Nombre de versements</i>	<b>Coût total estimatif</b>
Téléphone et télécopie (dépense ponctuelle)	5	300	1	<b>1 500</b>
Téléphone et télécopie (dépense mensuelle)	5	30	3	<b>450</b>
Connexion sans fil (dépense mensuelle)	4	300	3	<b>3 600</b>
Dispositifs sans fil (dépense ponctuelle)	4	200	1	<b>800</b>
<b>Total</b>				<b>6 350</b>

## 5. Location de locaux

	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Coût par fonctionnaire</i>	<i>Nombre de versements</i>	<b>Coût total estimatif</b>
Location de locaux (dépense mensuelle)	5	1 325	2,5	<b>16 563</b>
Aménagement des locaux (SSG)	1	125 700	1	–
Aménagement des locaux (D-1)	2	62 900	1	–
Aménagement des locaux (P-5)	1	31 400	1	–
Aménagement des locaux (Autres classes)	1	21 000	1	–
Mobilier (SSG)	1	27 200	1	–
Mobilier (D-1)	2	10 700	1	–
Mobilier (Autres classes)	2	10 300	1	–
<b>Total</b>				<b>16 563</b>

**6. Matériel et fournitures**

	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Coût par fonctionnaire</i>	<b>Coût total estimatif</b>
Acquisition d'ordinateurs personnels	5	1 000	<b>5 000</b>
Acquisition d'imprimantes de bureau	2	200	<b>400</b>
Fournitures de bureau (y compris les cartouches)	–	–	<b>1 500</b>



## Annexe II

**Informations comparatives concernant le traitement  
d'un document de 8 500 mots et d'un document  
de 27 500 mots**

Service	Document de 8 500 mots		Document de 27 500 mots		Coût (dollars É.-U.)		
	(a)	(b)	(e)	(d)	Coût par unité	8 500 mots	27 500 mots
					(e)	(f) = (b) x (e)	(g) = (d) x (e)
Traduction et révision <sup>a</sup>	26 pages	49 jours	83 pages	157 jours	764,09	37 440,41	119 962,13
Traitement de texte <sup>b</sup>	26 pages	31 jours	83 pages	98 jours	307,38	9 528,78	30 123,24
Reproduction <sup>c</sup>	26 pages	51 194 pages	83 pages	163 427 pages	0,07	3 548,97	11 329,41
Distribution <sup>d</sup>	1 document	1 969 documents	1 document	1 969 documents	0,19	382,88	382,88
<b>Total</b>						<b>50 900<sup>e</sup></b>	<b>161 800<sup>e</sup></b>

<sup>a</sup> À raison d'une norme de 1,88 jour de travail par page à traduire dans toutes les langues officielles.

<sup>b</sup> À raison d'une norme de 1,18 jour de travail par page à traiter dans toutes les langues officielles.

<sup>c</sup> À raison d'une norme historique de 1 969 impressions par page.

<sup>d</sup> À raison d'une norme de 1 969 impressions par document.

<sup>e</sup> Montant arrondi.